

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 381

15 février 2013

SOMMAIRE

AFRP S.à r.l.	18243	EOI Fire S.à rl.	18247
Apollo BidCo S.à r.l.	18242	EOI Sykes S.à r.l.	18247
Apollo HoldCo S.à r.l.	18243	EP Megaron S.A.	18248
BRE/Asia Q S.à r.l.	18288	Epsilon Verwaltungs S.à r.l.	18246
BRE/Embassy Holding S.à r.l.	18242	Forworx Group S.A.	18270
Concordis S.à.r.l.	18247	Geniasoft Luxembourg S.A.	18271
Coppe Investment and Services Holding S.A.	18247	Happy Family I S.C.A.	18274
CRV Corporation S.à r.l.	18246	HARBOR Holdings S.à r.l.	18278
CRV Corporation S.à r.l.	18245	Immo Concept Sàrl	18248
CRV Corporation S.à r.l.	18246	Incometal A.G.	18249
DCG Management Company S.A.	18281	INFORMATION TECHNOLOGIES & TELECOMMUNICATIONS SARL, en abrégé IT&T SARL	18288
DDR Luxembourg S.à r.l.	18245	Intaris - Salaires et Gestion	18249
Dekker	18245	International Trade Donaim S.A.	18250
Delano Consulting	18244	Intuitip S.A.	18250
DER S.à r.l.	18244	IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l.	18249
Descorbis S.A.	18245	JLLP Investments	18249
D.F.G. Dutch Financial Group S.A.	18246	K Agamemnon S.à r.l.	18275
Diamond Seven S.à r.l.	18242	KBA S.A.	18250
Dina Investment S.A.	18245	K&F Motorsport S.à r.l.	18249
Dolce Amaro S. à r.l.	18244	Lafond S.A.	18286
Downshire Enterprises S.A.	18246	Lavenir S.A.	18265
Downshire Enterprises S.A.	18243	L.E. Luxembourg S.à.r.l.	18250
Dynavest Holding & Cie S.C.A.	18244	Lokris S.à r.l.	18265
Dynavest S.A.	18244	Pharmacos S.A.	18267
EMS S.A.	18248	Tzedakah Funds S.C.A.	18250
Energy Ventures Investments SA	18248	Viable Holding S.A.	18266
Entreprise Rocco s.à r.l.	18248		
EOI European & Overseas Investment S.à rl.	18247		

BRE/Embassy Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 158.323.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management Asia S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013005856/17.

(130005513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Diamond Seven S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 173.014.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé unique de la Société, Diamond Bidco S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 6 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 Janvier 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013005865/19.

(130005968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Apollo BidCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 10.231.250,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 172.247.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la société en date du 11 janvier 2013

Il résulte desdites résolutions que:

- Messieurs Arnaud DELVIGNE et Georges SCHEUER ont démissionné de leurs fonctions de gérant de la Société avec effet au 11 janvier 2013;

- Madame Florence BASTIN, avec adresse professionnelle au 29, Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg, a été nommée gérant de la Société avec effet au 11 janvier 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Pour extrait conforme

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2013008321/18.

(130009430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Apollo HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 106.759.925,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 172.233.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société en date du 21 décembre 2012

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Messieurs Arnaud DELVIGNE et Georges SCHEUER ont démissionné de leurs fonctions de gérant de la Société avec effet au 21 décembre 2012;
- Madame Florence BASTIN, avec adresse professionnelle au 29, Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg, a été nommée gérant de la Société avec effet au 21 décembre 2012 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Pour extrait conforme

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2013008322/18.

(130009434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

AFRP S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 750.000,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 132.339.

EXTRAIT

La personne physique mentionnée ci-dessous a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 28 décembre 2012.

- M. John-Paul McKEON, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance se compose donc comme suit au 28 décembre 2012:

- William GILSON, Gérant
- Francesco PIANTONI, Gérant

Pour extrait conforme,

A Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Référence de publication: 2013008365/18.

(130009805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Downshire Enterprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 125.580.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 décembre 2012

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Monsieur Onno Bouwmeister, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Monsieur Peter van Opstal, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013008509/18.

(130009735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Dynavest Holding & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 48.756.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 15 Janvier 2013 à 13h00

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

- L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société au 18, Rue Robert Stümper -L- 2557 Luxembourg.

Signatures

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2013008512/12.

(130009441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Dynavest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 60.749.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 15 Janvier 2013

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

1- Le siège social de la société est transféré au 18 Rue Robert Stumper L-2557 Luxembourg.

Signatures

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2013008513/12.

(130009576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Dolce Amaro S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8334 Capellen, 9, Rannerwee.
R.C.S. Luxembourg B 136.207.

—
Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Helmsange, le 14/01/2013.

Référence de publication: 2013008507/10.

(130009608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

DER S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 219, rue Albert Unden.
R.C.S. Luxembourg B 165.035.

—
Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Helmsange, le 14/01/2013.

Référence de publication: 2013008501/10.

(130009605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Delano Consulting, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pascatore.
R.C.S. Luxembourg B 123.949.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013008500/10.

(130009886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

DDR Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 120.854.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65724 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013008496/10.

(130009746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Dekker, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6114 Junglinster, 10, route d'Echternach.
R.C.S. Luxembourg B 134.549.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013008499/10.

(130009900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

CRV Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 114.761.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Référence de publication: 2013008489/10.

(130010185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Descorbis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 69.766.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 15 Janvier 2013 à 10h00

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

- L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société au 18, Rue Robert Stümper -L- 2557 Luxembourg.

Signatures

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2013008502/12.

(130009429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Dina Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 80.063.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 15 Janvier 2013 à 15h30

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

- L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société au 18, Rue Robert Stümper -L- 2557 Luxembourg.

Signatures

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2013008506/12.

(130009464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Downshire Enterprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 125.580.

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013008508/12.

(130009716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Epsilos Verwaltungs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 163.497.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Epsilos Verwaltungs S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013008520/12.

(130009308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

CRV Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 114.761.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Référence de publication: 2013008488/10.

(130010184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

CRV Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 114.761.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Référence de publication: 2013008490/10.

(130010186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

D.F.G. Dutch Financial Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 40.721.

Le bilan de liquidation au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Référence de publication: 2013008492/10.

(130010068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Concordis S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8060 Bertrange, 80, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 95.926.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013008485/14.

(130009977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Coppe Investment and Services Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 76.415.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013008486/10.

(130009785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

EOI Fire S.à rl., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 80.582.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65723 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013008536/10.

(130009555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

EOI European & Overseas Investment S.à rl., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 80.581.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65722 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013008535/10.

(130009572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

EOI Sykes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 80.583.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65721 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013008537/10.

(130009690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

EP Megaron S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 112.900.

Le bilan au 30 Septembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Janvier 2013.

Référence de publication: 2013008538/10.

(130009695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Entreprise Rocco s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6926 Flaxweiler, 4, rue Heicht.

R.C.S. Luxembourg B 161.820.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Helmsange, le 14/01/2013.

Référence de publication: 2013008534/10.

(130009607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Energy Ventures Investments SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9554 Wiltz, 57, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 158.004.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65731 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013008533/10.

(130009825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

EMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 69, rue du Fort Neipperg.

R.C.S. Luxembourg B 142.854.

Le bilan au 31 décembre 2011 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/01/2013.

Référence de publication: 2013008532/10.

(130009606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Immo Concept Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 113.082.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013008652/14.

(130009986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 136.171.

La liste des personnes de catégorie A autorisées à signer au nom de la société a été déposée au registre de commerce des sociétés de Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013008667/14.

(130009510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Intaris - Salaires et Gestion, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Rollingen, 113, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 145.750.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013008662/10.

(130009531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Incometal A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 150.044.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 15 janvier 2013.

Référence de publication: 2013008658/10.

(130009391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

JLLP Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 146.732.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 15 janvier 2013.

Référence de publication: 2013008675/10.

(130009389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

K&F Motorsport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8824 Perle, 34, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 64.172.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013008681/10.

(130009905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

International Trade Donaim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 139.573.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013008663/14.

(130009987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Intuitip S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 148.042.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Clémency.

Référence de publication: 2013008665/10.

(130009566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

KBA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 67.669.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013008687/10.

(130009795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

L.E. Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4264 Esch-sur-Alzette, 3, rue Nothomb.
R.C.S. Luxembourg B 106.305.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013008699/10.

(130009427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Tzedakah Funds S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 173.984.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of December,
before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

1) BO PARTNER INVESTMENT S.À R.L., a private limited company (société à responsabilité limitée) duly incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, and not yet registered with the Registre du Commerce et des Sociétés of Luxembourg (the "General Partner"),

here represented by Mr Bertrand Gourdain, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

2) AMADIS HOLDING ApS, a private limited company duly incorporated under the laws of Kingdom of Denmark, with registered office at Nybrogade18, 1203 Copenhagen, Denmark, with registered number CVR-NR 34696233,

here represented by Mr Bertrand Gourdain, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

3) DELLTANCE HOLDINGS LTD., a company duly incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office at Promitheos, 14, Flat/Office M002, 1065, Nicosia, Cyprus

here represented by Mr Bertrand Gourdain, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

4) LEONID - NEW PHILANTHROPY LTD., a company duly incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office at Kosti Palama, 15, 1021, Nicosia, Cyprus

here represented by Mr Bertrand Gourdain, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies initialled *ne varietur* by the appearing parties and the Notary will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their here above stated capacities, have required the officiating Notary to enact the deed of incorporation of a Luxembourg limited partnership by shares (*société en commandite par actions*), which they declare organized among themselves and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a corporate partnership limited by shares (*société en commandite par actions*) under the name of "TZEDAKAH FUNDS S.C.A." (the "Company").

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within such municipality by a resolution of the general partner of the Company (the General Partner).

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the General Partner.

In the event that the General Partner determines that extraordinary political, military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited duration. The Company may be wound up by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation (the Articles), but only with the consent of the General Partner.

Art. 4. Purpose. (1) The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

(2) The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect interest or which form part of the same group of companies as the Company.

(3) The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out any commercial, industrial or financial activities which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 5. Share capital.

5.1 Outstanding share capital

The subscribed share capital of the Company is set at EUR 120,000.01 (one hundred twenty thousand euros one euro cent) represented by 1 (one) unlimited share having a nominal value of EUR 0.01 (one euro cent), 12,000,000 (twelve million) class A limited shares having a nominal value of EUR 0.01 (one Euro cent) each, and zero (0) classes B limited shares having a nominal value of EUR 0.01 (one Euro) each. The unlimited share and the limited shares (regardless to the class to which they belong) are collectively referred to as the shares and the term shareholders shall be construed accordingly.

For the avoidance of doubt,

- class A limited shares shall only be allocated to and subscribed by the limited partners who subscribed share capital of the Company at the time of incorporation; and

- class B limited shares shall only be allocated and subscribed by third party investors as duly identified by the General Partner.

Class B limited shares could be issued with a share premium in an amount to be defined by the General Partner on a case by case basis.

In any circumstances whatsoever, unlimited share and class A limited shares will represent 30% (thirty percent) or more of the subscribed share capital of the Company.

5.2 Share capital increase and share capital reduction

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the general meeting of shareholders, with the consent of the General Partner and in the manner required for amendment of these Articles as provided for in Article 10.2 below.

5.3 Pre-emptive rights

Without prejudice of Article 5.1 above, in the case of an issuance of shares in consideration for a payment in cash or an issuance in consideration for a payment in cash of those instruments covered in article 32-4 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), including, without limitation, convertible bonds that entitle their holders to subscribe for or to be allocated with shares, the shareholders shall have pro rata pre-emptive rights with respect to any such issuance in accordance with the Companies Act.

5.4 Contributions to a "capital surplus" account

Without prejudice of Article 5.1 above, the General Partner is authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the General Partner, within the limit prescribed by Luxembourg law. A capital contribution without the issuance of new shares shall be booked in a "capital surplus" account in accordance with Luxembourg law.

In addition, and without prejudice of Article 5.1 above, the general meeting of shareholders is also authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by it, within the limit prescribed by Luxembourg law and which shall be booked in the "capital surplus" account referred to in the above paragraph.

5.5 Authorisation for the General Partner to increase the share capital

(a) Size of the authorisation

The authorised capital of the Company is set at EUR 400,000 (four hundred thousand euros) represented by maximum of 40,000,000 (forty million) limited shares (regardless to the class to which they belong), each with a nominal value of EUR 0.01 (one euro cent).

(b) Terms of the authorisation

The General Partner is authorised, during a period starting on 1st January 2013, and expiring on the fifth anniversary of such date (the Period), to increase the current share capital up to the amount of the authorised capital, in whole or in part from time to time, (i) by way of issuance of limited shares (regardless to the class to which they belong) in consideration for a payment in cash, (ii) by way of issuance of limited shares (regardless to the class to which they belong) in consideration for a payment in kind and (iii) by way of capitalisation of distributable profits and reserves, including share premium and capital surplus, with or without an issuance of new limited shares.

The General Partner is authorised to determine the terms and conditions attaching to any subscription and issuance of limited shares (regardless to the class to which they belong) pursuant to the authority granted under this Article 5.5, including by setting the time and place of the issue or the successive issues of limited shares, the issue price, with or without a premium (without prejudice of Article 5.1 above), and the terms and conditions of payment for the shares under any documents and agreements including, without limitation, convertible loans, option agreements or stock option plans.

The General Partner is authorised to (i) during the Period, (a) issue convertible bonds, or any other convertible debt instruments, bonds carrying subscription rights or any other instruments entitling their holders to subscribe for or be allocated with limited shares, such as, without limitation, warrants (the Instruments), and (b) issue limited shares subject to and effective as of the exercise of the rights attached to the Instruments, until, with respect to both items (a) and (b), the amount of increased share capital that would be reached as a result of the exercise of the rights attached to the Instruments is equal to the authorised share capital, and (ii) issue limited shares pursuant to the exercise of the rights attached to the Instruments until the amount of increased share capital resulting from such issuance of shares is equal to the authorised share capital, at any time, whether or not during the Period; provided that the Instruments are issued during the Period. The limited shares to be issued following the exercise of the rights attached to the Instruments may be carried out by a payment in cash, a payment in kind or a capitalisation of distributable profits and reserves, including share premium and capital surplus.

The General Partner is authorised to determine the terms and conditions of the Instruments, including the price, the interest rate, the exercise rate, conversion rate or the exchange rate, and the repayment conditions, and to issue such Instruments.

(c) Authorisation to cancel or limit the pre-emptive rights

The General Partner is authorised, subject to the restrictions provided in Article 5.1 above, to (i) cancel or limit the pre-emptive rights of the shareholders set out in the Companies Act, as reflected in Article 5.3, in connection with an issuance of new limited shares and Instruments and (ii) cancel or limit the rights of the shareholders to be treated equally

for the allocation of limited shares to be issued by way of capitalisation of distributable profits and distributable reserves, including share premium and capital surplus, under any documents and agreements including, without limitation, convertible loans, option agreements or stock option plans and pursuant to the exercise of the rights attached to the Instruments, within the limit set forth under Luxembourg law.

(d) Recording of capital increases in the Articles

Article 5 of the Articles shall be amended so as to reflect each increase in share capital pursuant to the use of the authorisation granted to the General Partner under this Article 5 and the General Partner shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of the recording of such increase and the consequential amendments to the Articles before a notary.

Art. 6. Shares.

6.1 Form of the shares

The shares of the Company shall be in registered form (actions nominatives) and will remain in registered form only.

6.2 Share register and share certificates

A share register will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence or elected domicile, the number of shares held by it, the nominal value or accounting par value paid in on each such share, the issuance of shares, the transfer of shares and the dates of such issuance and transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

Certificates of these entries may be issued to the shareholders and such certificates, if any, will be signed by the General Partner or a person appointed by the General Partner in accordance with Article 12 of these Articles.

6.3 Ownership and co-ownership of shares

The Company will recognise only one holder per share. In the event that a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company.

6.4 Share redemptions

The Company may redeem its own limited shares within the limits set forth by Luxembourg law.

Art. 7. Transfer of shares. A transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the share register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney, and in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

The unlimited shares may only be transferred to a person that is appointed as General Partner by a general meeting of shareholders at the time such transfer is effective. The unlimited shares are exclusively transferable to a successor or additional manager with unlimited liability.

Art. 8. Liability of the shareholders. The holders of limited shares shall refrain from acting in the name and/or on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable for payment to the Company of the full subscription price of each limited share for which they subscribed and have been issued and outstanding commitments and other liabilities towards the Company. In particular the holders of limited shares shall not be liable for the debt, liabilities and obligations of the Company beyond the amounts of such payments.

The liability of the holders of unlimited shares for the liabilities of the Company shall be joint and unlimited, as set out in article 102 of the Companies Act, for all liabilities of the Company which may not be set off against the assets of the Company.

Art. 9. Powers of the general meeting. Any regularly constituted general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. The general meeting of shareholders shall have those powers expressly reserved to it by the Companies Act or by the Articles. Its resolutions shall be binding upon all the shareholders regardless of the class to which they belong.

Art. 10. Annual general meeting of the shareholders - Other meetings.

10.1 Place and time of the annual general meeting and other general meetings

The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place within the municipality of the registered office, specified in the convening notice of the meeting, on the first Friday in May of each year at 10.00 a.m.. If such a day is not a business day in Luxembourg, it shall be held on the following business day.

The annual general meeting may be held abroad if the General Partner decides that exceptional circumstances so require.

Other general meetings of shareholders may be held at such a place and time as are specified in the respective convening notices of the meeting.

10.2 Notice, quorum, convening notices, powers of attorney and vote

(a) Right and obligation to convene a general meeting

The General Partner, as well as the supervisory board (conseil de surveillance), if any, may convene a general meeting of shareholders. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if shareholders representing one-tenth of the subscribed share capital require this in writing, with an indication of the agenda. One or more shareholders representing at least one-tenth of the subscribed share capital may request that the entry of one or more items be added to the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) business days before the relevant general meeting.

(b) Procedure to convene a general meeting

Convening notices for every general meeting of shareholders shall contain the agenda and shall be sent 10 (ten) business days before the meeting to the registered shareholders. Evidence that this formality has been complied with is not required.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a general meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the general meeting set by the General Partner or by the supervisory board (conseil de surveillance), as the case may be, the general meeting may be held without prior convening notice.

(c) Voting rights attached to the limited shares

Each limited share entitles its holder to one vote.

(d) Quorum, majority requirements and reconvened general meeting for lack of quorum

The general meeting may pass resolutions on any matter only with the consent of the General Partner, except for any resolutions relating to the removal of the General Partner which do not require the consent of the General Partner as set out in Article 11.2.

Except as otherwise required by Luxembourg law or by these Articles, resolutions at a general meeting will be passed by the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented, no quorum of presence being required.

However, resolutions to amend the Articles may only be passed in a general meeting where at least one half of the share capital is represented (the Presence Quorum) and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which pertain to the purpose or the form of the Company.

If the Presence Quorum is not reached, a second general meeting may be convened, in the manner set out in the Articles, by means of notices published twice, with an interval of at least 15 (fifteen) days and 15 (fifteen) days before the general meeting in the Official Journal (Mémorial) and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous general meeting. The second general meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be passed, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed at the relevant general meeting.

In calculating the majority with respect to any resolution of a general meeting, votes relating to shares in which the shareholder abstains from voting, casts a blank (blanc) or spoilt (nul) vote or does not participate are not taken into account.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous vote of the shareholders.

(e) Participation by proxy

A shareholder may act at any general meeting by appointing another person, who need not be a shareholder, as its proxy in writing. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a general meeting.

(f) Vote by correspondence

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletin) provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and signature of the relevant shareholder, (ii) an indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice with the proposals for resolutions relating to each agenda item and (iv) the vote (approval, refusal, abstention) on the proposals for resolutions relating to each agenda item. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant general meeting.

(g) Participation in a general meeting by conference call, video conference or similar means of communications

Any shareholder may participate in a general meeting by conference call, video conference or similar means of communication whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the shareholders can properly deliberate. Participation in a general meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

(h) Bureau

The shareholders shall elect a chairman of the general meeting. The chairman shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer together form the bureau of the general meeting.

(i) Minutes and certified copies

The minutes of the general meeting will be signed by the members of the bureau of the general meeting and by any shareholder who wishes to do so.

However, where decisions of the general meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the General Partner.

Art. 11. Management.

11.1 Powers of the General Partner

The Company shall be managed by a general partner, namely "BO Partner Investment S.a r.l", in its capacity as unlimited shareholder of the Company (the General Partner).

The General Partner is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed any actions necessary or useful in connection with the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the Articles to the general meeting fall within the authority of the General Partner. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the General Partner.

11.2 New General Partner

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the General Partner from acting as manager of the Company, the Company shall not be wound up and liquidated, and a general meeting of shareholders will be held as soon as practicable to appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the Articles, a new general partner. Failing such appointment, the Company shall be wound up and liquidated.

11.3 Remuneration of the General Partner

Without prejudice to Article 17.2, the General Partner may be entitled to a remuneration from the Company in an amount to be approved by the general meeting of shareholders.

11.4 Conflict of Interests

No contract or other transaction between the Company and any other company or entity shall be affected or invalidated by the mere fact that the General Partner or any one or more of the shareholders, managers or officers of the General Partner is interested in, or is a shareholder, director, officer or employee of such other company or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business. Without prejudice of the relevant applicable legal provisions, the General Partner or such officers shall not by reasons of such affiliation with such other company or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 12. Delegation of powers.

12.1 Daily management

The General Partner may appoint one or more persons (délégué à la gestion journalière) who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters pertaining to the daily management and affairs of the Company.

12.2 Delegation to perform specific duties and committees

The General Partner is also authorised to appoint a person for the purposes of performing specific duties at every level within the Company. The General Partner may also appoint committees or subcommittees in order to deal with specific tasks.

Art. 13. Binding signatures.

13.1 Signatory powers of the General Partner

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the corporate signature of the General Partner.

13.2 Signatory powers in respect of the daily management

In respect of the daily management, the Company will be bound by the sole signature of the person appointed to that effect in accordance with Article 12.1.

13.3 Grant of specific powers of attorney

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or by the sole signature of the person to whom specific signatory power is granted by the Company, but only within the limits of such power.

Art. 14. Supervisory board (Conseil de surveillance) - Independent auditor (Réviseur d'entreprises agréé / Cabinet de révision agréé). The affairs of the Company shall be supervised by a supervisory board (conseil de surveillance) composed of at least five board members but maximum 10 board members (the Supervisory Board).

However, no Supervisory Board shall be required to be established, in the event that one or more independent auditor (s) (réviseur d'entreprises agréé or cabinet de révision agréé) are appointed by the general meeting of shareholders in accordance with applicable Luxembourg law to perform the statutory audit of the annual accounts. The independent auditor(s) shall be appointed by the General Meeting in accordance with the terms of a service agreement to be entered into from time to time by the Company and the independent auditor(s).

The Supervisory Board shall have the powers of the statutory auditor set out in article 62 of the Companies Act.

The Supervisory Board may be consulted by the General Partner on such matters as the General Partner may determine.

The board members of the Supervisory Board shall be elected by the general meeting of shareholders for a maximum term of 6 (six) years, which shall be renewable, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the Articles and subject to consent of the General Partner. The shareholder representing at least 10% of the subscribed share capital has the right to nominate one member to the Supervisory Board.

The General Meeting shall determine the remuneration, if any, of the board members of the Supervisory Board.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman (as appointed by the Supervisory Board) or by the General Partner.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board with at least 5 (five) business days prior notice in writing to the postal address of the relevant member of the Supervisory Board. This notice may be waived by the consent in writing, whether in original or by cable, telegram, telefax or telex of each member. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board. If all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of Supervisory Board, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Any member may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing, in original, another member of the Supervisory Board as his proxy.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented. Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting. Resolutions may also be taken in one or several written instruments signed by all the members.

Art. 15. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1 January and shall end on 31 December of each year.

Art. 16. Annual accounts.

16.1 Responsibility of the General Partner

The General Partner shall draw up the annual accounts of the Company that shall be submitted to the approval of the annual general meeting of shareholders..

16.2 Submission of the annual accounts to the Supervisory Board

At the latest 1 (one) month prior to the annual General Meeting of shareholders, the General Partner will submit the annual accounts together with the report of the General Partner and such other documents as may be required by law to the Supervisory Board (if any), who will thereupon draw up its report.

16.3 Availability of documents at the registered office

At the latest 15 (fifteen) business days prior to the annual General Meeting, the annual accounts, the report(s) of the General Partner and of the Supervisory Board or the independent auditor, as the case may be, and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company, where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

Art. 17. Allocation of results.

17.1 Allocation to the legal reserve

From the annual net profits of the Company (if any), 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company, but shall again be compulsory if the legal reserve falls below 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company.

17.2 Allocation of annual positive results

The General Meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare dividends from time to time. Subject to the conditions fixed by law, the General Partner may pay out interim dividends. The General Partner determines the amount and the date of payment of any such interim dividend.

17.3 Interim dividends

The General Partner may decide to declare and pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium and capital surplus, under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act.

The General Meeting may also decide to declare and pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium and capital surplus, under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act..

17.4 Payment of dividends

Dividends may be paid in euro or any other currency chosen by the General Partner and they may be paid at such places and times as may be determined by the General Partner within the limits of any decision made by the general meeting of shareholders (if any).

Art. 18. Dissolution and Liquidation.

18.1 General Partner

The Company shall not be dissolved in case of death of the General Partner, its bankruptcy, legal incapacity or inability to act.

18.2 Principles regarding the dissolution and the liquidation

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles, as set out in Article 10.2. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting deciding such liquidation. Such general meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

18.3 Distribution of liquidation surplus

Under the liquidation of the Company, the surplus assets of the Company available for distribution among shareholders shall be distributed to the shareholders by way of advance payments or after payment (or provisions, as the case may be) of the Company's liabilities, pursuant to Article 17.2 above.

Art. 19. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with Luxembourg law.

Transitional provisions

The first accounting year begins today and ends on 31 December 2013.

The first annual meeting will be held in the year 2014.

Subscription and Payment

Shareholders	Type of shares	Number of shares	Nominal value	Amount in EUR
DELTANCE HOLDINGS LTD., prenamed	class A limited shares	4,000,000.-	EUR 0.01	EUR 40,000.-
LEONID – NEW PHILANTHROPY LTD., prenamed	class A limited shares	4,000,000.-	EUR 0.01	EUR 40,000.-
AMADIS HOLDING ApS, prenamed	class A limited shares	4,000,000.-	EUR 0.01	EUR 40,000.-
BO PARTNER INVESTMENT S.à r.l., prenamed	unlimited shares	1	EUR 0.01	EUR 0.01
Total			EUR 0.01	EUR 120,000.01

All these shares have been fully paid up by the Initial Shareholders by way of contributions in cash in an aggregate amount of EUR 120,000.01 (one hundred and twenty thousand euros and one cent), so that the amount of EUR 120,000.01 (one hundred and twenty thousand euros and one cent) paid by the Initial Shareholders is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary and the notary expressly bears witness to it.

The contributions in cash are entirely allocated to the share capital of the Company.

Statement - Costs

The undersigned notary declares that the conditions provided by articles 26, 26-3 and 26-5 (with article 26-1 paragraph (2) being not applicable as no contribution for assets other than cash has been made at the incorporation of the Company) of the Companies Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 5,000.-.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the Initial Shareholders, represented as stated above, representing the entire subscribed capital of the Company have held an extraordinary general meeting of the shareholder of the Company (the Meeting) and has adopted the following resolutions by unanimous vote, with the consent of BO PARTNER INVESTMENT S.à r.l., represented as stated above, acting in its capacity of General Partner:

1. the independent statutory auditor for the Company shall be PricewaterhouseCoopers, société cooperative, with registered office in L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, Grand Duchy of Luxembourg (RCS Luxembourg 65477). The auditor shall remain in office until the close of annual general meeting approving the accounts of the Company as of 31 December 2013.

2. the address of the registered office is in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the attorney-in-fact of the Initial Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same attorney-in-fact of the Initial Shareholder and in case of divergences between the English and French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this notarial deed.

This notarial deed, having been read to the attorney-in-fact of the Initial Shareholder, who is known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said attorney-in-fact of the Initial Shareholder signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

1) BO PARTNER INVESTMENT S.À R.L., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois et ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, Grand-Duché de Luxembourg et non encore enregistrée dans le Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (l'«Associé gérant commandité»),

ici représentée par Monsieur Bertrand Gourdain, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

2) AMADIS HOLDING ApS, une société dûment constituée sous les lois de Danemark, avec siège social à Nybrogade18, 1203 Copenhagen, Danemark, numéro d'immatriculation CVR-NR 34696233,

ici représentée par Monsieur Bertrand Gourdain, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

3) DELLTANCE HOLDINGS LTD., une société dûment constituée sous les lois de Chypre, avec siège social à Promitheos, 14, Flat/Office M002, 1065, Nicosie Chypre

ici représentée par Monsieur Bertrand Gourdain, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

4) LEONID - NEW PHILANTHROPY LTD., une société dûment constituée sous les lois de Chypre, avec siège social à Kosti Palama, 15, 1021, Nicosie Chypre

ici représentée par Monsieur Bertrand Gourdain, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les parties comparantes et le notaire, sont annexées au présent acte pour être déposées en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

Les parties se présentant, agissant en leurs qualités susvisées, ont demandé au notaire soussigné d'instrumenter l'acte de constitution d'une société en commandite par actions (S.C.A.) qu'elles déclarent constituée entre elles et les statuts de celle-ci qui sont les suivants:

1. Forme, Dénomination et Nombre d'actionnaires.

1.1 Forme et dénomination

Il est établi une société en commandite par actions sous la dénomination de «TZEDAKAH FUNDS S.C.A.» (la Société).

2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette commune par simple décision du gérant de la Société (le Gérant).

La Société peut établir, par décision du Gérant, des succursales, filiales ou autres bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Le siège social de la Société peut être transféré au sein de la même commune sur simple décision du Gérant.

Au cas où le Gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, se produisent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

3. Durée de la société. La Société est constituée pour une période indéterminée. La Société pourra être dissoute, par décision des actionnaires adoptée dans les formes prescrites pour la modification des présents statuts («les Statuts»), mais seulement avec l'accord du Gérant.

4. Objet social. (1) L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes les entreprises luxembourgeoises et étrangères et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, la souscription

ou toute autre manière, ainsi que le transfert par la vente, l'échange, ou d'une autre manière, de titres de toutes sortes ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille.

(2) En outre la Société peut garantir, accorder des prêts ou assister des sociétés dans lesquelles elle détient un intérêt direct ou indirect ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

(3) La Société peut pour son propre compte ou pour le compte de tiers, exercer toutes activités commerciales, industrielles ou financières qu'elle considère comme nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social ou qui sont directement ou indirectement liés à son objet social.

5. Capital social.

5.1 Montant du capital social

Le capital social souscrit est fixé à un montant de EUR 120,000.01 (cent vingt mille euros et un centime), représenté par 1 (une) action de commandité ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro), 12.000.000 (douze millions) actions de commanditaire de classe A ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune et aucune action de commanditaire de classes B ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro). Les actions de commanditaire (quelque soit la classe à laquelle elles appartiennent) et les actions de commandité sont collectivement désignées comme les actions, et le terme actionnaire désigne l'un des détenteurs de ces actions.

Aux fins d'éviter tout doute,

- les actions de commanditaire de classe A seront uniquement attribuées au Gérant et souscrites par ce dernier; et
- les actions de commanditaire de classe B uniquement attribuées à des investisseurs tiers tels qu'identifiés par le Gérant et souscrites par ces derniers.

Les actions de commanditaire de classe B pourront être émises avec une prime d'émission dont le montant sera déterminé par le Gérant au cas par cas.

En toutes circonstances, les actions de commanditaire de classe A représenteront 30% (trente pourcent) ou plus du capital social souscrit de la Société.

5.2 Augmentation du capital social et réduction du capital social

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'assemblée générale des actionnaires, avec l'accord du Gérant, statuant comme en matière de modification des Statuts tel que prévu à l'Article 10.2 ci-dessous.

5.3 Droits préférentiels de souscription

Sans préjudice de l'Article 5.1 ci-dessus, en cas d'émission d'actions par apport en numéraire ou en cas d'émission d'instruments qui entrent dans le champ d'application de l'article 32-4 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) et qui sont payés en numéraire, y compris et de manière non exhaustive, des obligations convertibles permettant à leur détenteur de souscrire à des actions ou de s'en voir attribuer, les actionnaires disposent de droits préférentiels de souscription au pro rata de leur participation en ce qui concerne toutes ces émissions conformément aux dispositions de la Loi de 1915.

5.4 Apport au compte de "capital surplus"

Sans préjudice de l'Article 5.1 ci-dessus, le Gérant est autorisé à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles actions au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, effectué selon les conditions définies par le Gérant et dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise. Un apport en fonds propres sans émission de nouvelles actions doit être enregistré dans un compte de capital surplus conformément à la loi luxembourgeoise.

De plus, sans préjudice de l'Article 5.1 ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires est autorisée à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles actions, réalisés au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, selon les conditions définies par l'assemblée générale des actionnaires, dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise, et ces apports seront enregistrés dans le compte de capital surplus mentionné au paragraphe ci-dessus.

5.5 Autorisation pour le Gérant d'augmenter le capital

(a) Montant de l'autorisation

Le capital autorisé de la Société est fixé à un montant de EUR 400.000 (quatre cent mille euros) représenté par un maximum de 40.000.000 (quarante millions) d'actions de commanditaire (quelque soit la classe à laquelle elles appartiennent), ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune.

(b) Conditions de l'autorisation

Le Gérant est autorisé à augmenter le capital social existant jusqu'au montant de capital autorisé, en une ou plusieurs fois, au cours d'une période débutant le 1er janvier 2013 et se terminant au cinquième anniversaire de cette date (la Période) au moyen de (i) l'émission d'actions de commanditaire (quelque soit la classe à laquelle elles appartiennent) en contrepartie d'apports en numéraire, (ii) l'émission d'actions de commanditaire (quelque soit la classe à laquelle elles appartiennent) en contrepartie d'apports en nature, et (iii) l'incorporation des bénéfices et réserves distribuables, y inclus la prime d'émission et le capital surplus, avec ou sans émission de nouvelles actions de commanditaire.

Le Gérant est autorisé à définir les conditions applicables à toute souscription et émission d'actions de commanditaire (quelque soit la classe à laquelle elles appartiennent) conformément au pouvoir qui lui est conféré aux termes de cet Article 5.5, et notamment de déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives d'actions de commanditaire, le prix d'émission, l'existence ou non d'une prime d'émission (sans préjudice de l'Article 5.1 ci-dessus), ainsi que les modalités de paiement des actions en vertu de tout document ou contrat y compris, et de manière non-exhaustive, un prêt convertible, un contrat d'option ou un plan d'options sur actions.

Le Gérant est autorisé (i) durant la Période, (a) à émettre des obligations convertibles ou tous autres instruments de dettes convertible, des obligations assorties d'un droit de souscription et autres instruments permettant à leur détenteur de souscrire à des actions de commanditaire ou de se voir attribuer des actions de commanditaire, tels que (liste non-exhaustive) des warrants (les Instruments), et (b) à émettre des actions de commanditaire sous la condition de l'exercice des droits attachés aux Instruments et dont l'émission est effective à compter de cet exercice jusqu'à ce que, en ce qui concerne chacun des points (a) et (b), le montant du capital social augmenté atteint en conséquence de l'exercice des droits attachés aux Instruments soit égal au capital autorisé, et (ii) à émettre des actions de commanditaire en raison de l'exercice des droits attachés aux Instruments jusqu'à ce que le montant du capital social augmenté atteint en conséquence d'une telle émission d'actions soit égal au capital autorisé, à tout moment, que ce soit pendant la Période ou en dehors de la Période, à la condition que les Instruments soient émis pendant la Période. Les actions de commanditaire devant être émises en conséquence de l'exercice des droits attachés aux Instruments peuvent être payées par un apport en numéraire, un apport en nature, ou au moyen de l'incorporation de bénéfices et de réserves distribuables, en ce compris la prime d'émission et le capital surplus.

Le Gérant est autorisé à déterminer les conditions applicables aux Instruments, y compris le prix, le taux d'intérêt, le prix d'exercice, le taux de conversion ou le taux de change, ainsi que les modalités de remboursement, et il est autorisé à émettre lesdits Instruments.

(c) Autorisation de supprimer ou de limiter les droits préférentiels de souscription

Le Gérant est autorisé, sous réserve des limites prévues à l'Article 5.1 ci-dessus, (i) à supprimer ou limiter les droits préférentiels de souscription des actionnaires prévus par la Loi de 1915, tels que reflétés dans l'Article 5.3, portant sur l'émission de nouvelles actions de commanditaire et d'Instruments et (ii) à supprimer ou limiter les droits des actionnaires à être traités de manière égalitaire pour ce qui concerne l'attribution des actions de commanditaire devant être émises par voie d'incorporation de bénéfices et de réserves distribuables, y compris la prime d'émission et le capital surplus, en vertu de tout document ou contrat y compris, et de manière non-exhaustive, un prêt convertible, un contrat d'option ou un plan d'options sur actions et conformément à l'exercice des droits attachés aux Instruments, dans les limites fixées par la loi luxembourgeoise.

(d) Modification des Statuts consécutive à une augmentation de capital

L'Article 5 des présents Statuts sera modifié de façon à refléter chaque augmentation du capital effectuée en vertu de l'autorisation accordée au Gérant conformément à l'Article 5, et le Gérant prendra lui-même ou autorisera toute personne à prendre toutes les mesures nécessaires afin de faire constater par-devant notaire l'augmentation de capital social et les modifications consécutives des Statuts.

6. Actions.

6.1 Forme des actions

Les actions de la Société sont nominatives et resteront nominatives exclusivement.

6.2 Registre des actionnaires et certificats constatant les inscriptions dans le registre

Un registre des actionnaires est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, la valeur nominale ou le pair comptable payé pour chacune des actions, les émissions d'actions, les cessions d'actions et les dates desdites émissions et cessions d'actions. La propriété des actions est établie par l'inscription dans le registre.

Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des actionnaires peuvent être émis aux actionnaires et ces certificats, le cas échéant, seront signés par le Gérant ou par une personne nommée par le Gérant conformément à l'article 12.

6.3 Propriété et co-propriété des actions

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Au cas où une action appartiendrait à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société.

6.4 Rachat d'actions

La Société peut racheter ses propres actions de commanditaire dans les limites définies par la loi luxembourgeoise.

7. Cessions d'actions. La cession des actions peut se faire par une déclaration de cession écrite qui sera inscrite au registre des actionnaires de la Société, après avoir été datée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet, et conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de cession d'actions d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis de manière satisfaisante pour la Société.

Les actions de commandité pourront seulement être transférées à une personne désignée au moment où le transfert est effectif comme Gérant à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires. Les actions de commandité sont exclusivement transférables à un successeur ou à un gérant supplémentaire dont la responsabilité est illimitée.

Art. 8. Obligations des actionnaires. Les détenteurs d'actions de commanditaire s'interdisent d'agir au nom et/ou pour le compte de la Société, sous quelque forme ou en quelque qualité que ce soit, autrement que par l'exercice de leurs droits en tant qu'actionnaires lors des assemblées générales. Les détenteurs d'actions de commanditaire ne seront tenus que du paiement à la Société de la totalité du prix de souscription de chaque action de commanditaire qu'ils ont souscrite et qui a été émise et de toutes obligations contractées en cours et autres engagements vis-à-vis de la Société. En particulier, les détenteurs des actions de commanditaire ne sont pas tenus des dettes et des obligations de la Société au-delà de ces montants.

Les détenteurs d'actions de commandité sont solidairement responsables des dettes de la Société sans aucune limite, tel que stipulé à l'article 102 de la Loi de 1915, qui ne peuvent être couvertes par les avoirs de la Société.

9. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des actionnaires valablement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires dispose des droits qui lui sont expressément conférés en vertu de la Loi de 1915 ou des présents Statuts. Les résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires lient l'ensemble des actionnaires sans considération de la classe à laquelle ils appartiennent.

10. Assemblée générale annuelle des actionnaires - Autres assemblées générales.

10.1 Lieu et date de l'assemblée générale annuelle et des autres assemblées générales

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tient, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les avis de convocation, le premier vendredi du mois de mai de chaque année à 10h00. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, ladite assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Gérant constate que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Les autres assemblées générales des actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

10.2 Convocation, quorum, avis de convocation, procurations et vote

(a) Droit et obligation de convoquer une assemblée générale

Une assemblée générale des actionnaires peut être convoquée par le Gérant ou par le conseil de surveillance, le cas échéant. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans un délai d'un mois si des actionnaires représentant un dixième du capital social souscrit l'exigent par écrit, en précisant l'ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande doit être envoyée à la Société au moins cinq (5) jours ouvrés avant la tenue de l'assemblée générale en question.

(b) Procédure de convocation d'une assemblée générale

Pour chaque assemblée générale des actionnaires, les avis de convocation doivent être envoyés par lettres missives adressés 10 (dix) jours ouvrés avant l'assemblée aux actionnaires en nom. L'accomplissement de cette formalité ne doit pas être justifié.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale tel que déterminé par le Gérant ou par le conseil de surveillance, le cas échéant, celle-ci peut être tenue sans avis de convocation préalable.

(c) Droits attachés aux actions de commanditaire

Chaque action de commanditaire confère une voix à son détenteur.

(d) Conditions de quorum et de majorité, et nouvelle convocation d'une assemblée générale en cas de quorum non atteint

L'assemblée générale peut passer des résolutions sur toute matière avec le consentement du Gérant, sauf pour les résolutions relatives à la démission du Gérant qui ne requièrent pas l'accord de ce dernier, tel que stipulé à l'Article 11.2.

Sauf disposition contraire de la loi luxembourgeoise ou des présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés, aucun quorum de présence n'étant requis.

Toutefois, les décisions visant à modifier les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une assemblée générale représentant au moins la moitié du capital social (le Quorum de Présence) et dont l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si le Quorum de Présence n'est pas atteint, une nouvelle assemblée générale peut être convoquée dans les formes prévues par les Statuts, par des annonces publiées deux fois, à 15 (quinze) jours d'intervalle au moins et 15 (quinze) jours avant

l'assemblée générale dans le Mémorial et dans deux journaux luxembourgeois. Cette convocation reproduit l'ordre du jour et indique la date et le résultat de la précédente assemblée générale. La deuxième assemblée générale délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées à chacune des assemblées générales.

Pour le calcul de la majorité concernant toute résolution d'une assemblée générale, les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire s'est abstenu de voter, a voté blanc ou nul ou n'a pas pris part au vote, ne sont pas prises en compte.

Le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime exprimé par un vote des actionnaires.

(e) Participation par procuration

Chaque actionnaire peut prendre part à une assemblée générale de la Société en désignant par écrit une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire. Des copies des procurations écrites envoyées par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées par l'assemblée générale comme preuves de procurations écrites.

(f) Vote par correspondance

Les actionnaires peuvent voter par écrit au moyen d'un formulaire, à condition que les formulaires portent (i) les noms, prénoms, adresse et signature de l'actionnaire concerné, (ii) la mention des actions pour lesquelles l'actionnaire exerce son droit, (iii) l'ordre du jour tel que décrit dans la convocation ainsi que les projets de résolutions relatifs à chaque point de l'ordre du jour, et (iv) le vote (approbation, refus, abstention) pour chaque projet de résolution relatif aux points de l'ordre du jour. Pour pouvoir être pris en compte, les formulaires originaux devront être reçus par la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'assemblée générale.

(g) Participation à une assemblée générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire

Tout actionnaire de la Société peut participer à une assemblée générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise de façon continue et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une assemblée générale tenue par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à ladite réunion.

(h) Bureau

Les actionnaires élisent en leur sein un président de l'assemblée générale. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'assemblée générale.

(i) Procès-verbaux et copies certifiées des réunions de l'assemblée générale

Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale sont signés par les membres du bureau de l'assemblée générale et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

Cependant, si les décisions de l'assemblée générale doivent être certifiées, des copies ou extraits à utiliser devant un tribunal ou ailleurs doivent être signés par le Gérant.

11. Administration de la société.

11.1 Pouvoirs du Gérant

La Société sera gérée par un gérant, «BO Partner Investment S.à r.l.», pris en sa qualité d'actionnaire commandité de la Société (le Gérant).

Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles se rapportant à l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'assemblée générale sont attribués au Gérant. Tout litige dans lequel la Société serait demanderesse ou défenderesse sera réglé au nom de la Société par le Gérant.

11.2 Nouveau Gérant

En cas d'incapacité légale, liquidation ou autre situation permanente empêchant le Gérant d'agir comme gérant de la Société, la Société ne sera pas dissoute et liquidée, et l'assemblée générale des actionnaires sera tenue aussitôt que possible en vue de nommer, conformément aux conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts, un nouveau gérant. A défaut d'une telle nomination, la Société doit être dissoute et liquidée.

11.3 Rémunération du Gérant

Sans préjudice de l'Article 17.2, le Gérant est éligible à recevoir une rémunération de la part de la Société dont le montant sera approuvé par l'assemblée générale des actionnaires.

11.4 Conflit d'Intérêts

Aucun contrat ni transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou entités ne pourront être affectés ou déclarés non valables par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs actionnaires, gérants ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou entité, ou par le fait qu'il serait actionnaire, gérant, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou entité. Sans préjudice des dispositions légales applicables en la matière, le Gérant ou les fondés de pouvoir de la Société, ayant un tel intérêt, ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne les matières en relation avec ce contrat ou d'autres affaires.

12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Gestion journalière

Le Gérant peut nommer un ou plusieurs délégués à la gestion journalière, qui auront les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société.

12.2 Délégation de pouvoirs pour l'exercice de certaines missions et commissions

Le Gérant est aussi autorisé à nommer une personne pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société. Il peut aussi nommer des commissions ou sous-commissions pour effectuer des tâches spécifiques.

13. Signatures autorisées.

13.1 Pouvoir de signature du Gérant

La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature du Gérant.

13.2 Pouvoirs de signature concernant la gestion journalière

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera engagée par la signature unique de la personne nommée à cet effet conformément à l'Article 12.1 ci-dessus.

13.3 Pouvoirs spécifiques

La Société est en outre engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou la signature unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par la Société, et ce uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

14. Conseil de surveillance - Réviseur d'entreprises agréé ou Cabinet de révision agréé. Les affaires de la Société sont contrôlées par un conseil de surveillance composé d'au moins cinq membres et de maximum dix membres (le Conseil de Surveillance).

Toutefois aucun conseil de surveillance ne sera nommé si, au lieu de nommer un conseil de surveillance, l'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés ou cabinets de révision agréés afin de procéder à l'audit des comptes annuels de la Société conformément à la loi luxembourgeoise applicable. Le ou les réviseur(s) d'entreprises agréé(s) ou cabinet(s) de révision agréé(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions des contrats de prestation de services conclus entre ces derniers et la Société.

Le Conseil de Surveillance disposera des pouvoirs qui sont conférés au commissaire aux comptes stipulés à l'article 62 de la Loi de 1915.

Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur les matières déterminées par ce dernier.

Les membres du Conseil de Surveillance sont élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un mandat maximum renouvelable de 6 (six) années, conformément aux conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts et avec l'accord du Gérant. Un actionnaire représentant plus de 10% du capital social souscrit a le droit de nommer un membre du Conseil de Surveillance.

L'Assemblée Générale déterminera la rémunération, le cas échéant, des membres du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance sera convoqué par son président (nommé par le Conseil de Surveillance) ou par le Gérant.

Un avis de convocation écrit sera remis à tous les membres du Conseil de Surveillance par voie postale, à leur adresse, au moins cinq (5) jours ouvrés avant la tenue de la réunion du Conseil de Surveillance. Il peut être renoncé à cet avis de convocation par l'accord écrit, sous la forme d'un original ou par câble, télégramme, télécopie ou télex, de chaque membre. Un avis de convocation distinct n'est pas nécessaire pour les réunions individuelles tenues au lieu, à la date et à l'heure prescrits dans un document adopté précédemment par voie de résolution du Conseil de Surveillance. Si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés à une réunion du Conseil de Surveillance et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de la réunion, la réunion peut être tenue sans convocation préalable.

Tout membre peut agir à toute réunion du Conseil de Surveillance en désignant par écrit, sous la forme d'un original, un autre membre du Conseil de Surveillance pour le représenter.

Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les résolutions sont approuvées si elles sont adoptées à la majorité des voix des membres présents ou représentés à la réunion. Les résolutions peuvent également être adoptées sous la forme d'un ou de plusieurs instruments écrits signés par tous les membres.

15. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

16. Comptes annuels.

16.1 Responsabilité du Gérant

Le Gérant dresse les comptes annuels de la Société qui seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

16.2 Soumission des comptes annuels au Conseil de Surveillance

Au plus tard 1 (un) mois avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires, le Gérant soumet les comptes annuels ainsi que le rapport du Gérant et tous autres documents afférents prescrits par la loi à l'examen du Conseil de Surveillance, s'il en existe, qui rédige un rapport sur cette base.

16.3 Consultation des documents au siège social

Les comptes annuels, le rapport du Gérant, le rapport du Conseil de Surveillance ou du réviseur d'entreprises agréé/cabinet de révision agréé, selon le cas, ainsi que tous les autres documents requis par la loi sont déposés au siège social de la Société au moins 15 (quinze) jours ouvrés avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires. Ces documents y sont mis à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

17. Affectation des résultats.

17.1 Affectation à la réserve légale

Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société, et il deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous du seuil de 10% (dix pour cent) du capital social de la Société.

17.2 Affectation des résultats par l'assemblée générale annuelle

L'Assemblée Générale décidera de l'usage à faire du solde du bénéfice net annuel et décidera de la distribution de dividendes. Sous réserve des conditions fixées par la loi, le Gérant peut payer des dividendes intérimaires. Le Gérant déterminera le montant et la date du paiement de ces dividendes intérimaires.

17.3 Dividendes intérimaires

Le Gérant pourra décider de distribuer et de payer des dividendes intérimaires prélevés sur les bénéfices et réserves distribuables, y compris la prime d'émission et le capital surplus, dans les conditions et les limites fixées par la Loi de 1915.

L'assemblée Générale peut aussi décider de distribuer et de payer des dividendes intérimaires prélevés sur les bénéfices et réserves distribuables, y compris la prime d'émission et le capital surplus, dans les conditions et les limites fixées par la Loi de 1915.

17.4 Paiement des dividendes

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Gérant et doivent être payés aux lieux et dates déterminés par le Gérant, dans les limites de toute décision prise à ce sujet par l'assemblée générale des actionnaires (le cas échéant).

18. Dissolution et Liquidation.

18.1 Gérant

La Société ne sera pas dissoute en raison du décès, de la banqueroute, de l'incapacité légale ou de l'incapacité d'agir du Gérant.

18.2 Principes applicables à la dissolution et la liquidation

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que stipulé à l'Article 10.2. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par délibération de l'assemblée générale décidant de cette liquidation. L'assemblée générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

18.3 Distribution du boni de liquidation

Lors de la liquidation de la Société, les avoirs excédentaires de la Société disponibles pour être distribués aux actionnaires au moyen de paiement d'acomptes ou après le remboursement (ou la consignation des sommes nécessaires, le cas échéant) des dettes de la Société, conformément à l'Article 17.2.

19. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront déterminées conformément au droit luxembourgeois.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se clôt le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Actionnaires	Catégorie d'actions	Nombre d'actions	Valeur nominale	Montant en EUR
DELTANCE HOLDINGS LTD., prénommée	classe A - actions de commanditaire	4.000.000,-	EUR 0,01	EUR 40.000,-
LEONID – NEW PHILANTHROPY LTD., prénommée	classe A - actions de commanditaire	4.000.000,-	EUR 0,01	EUR 40.000,-
AMADIS HOLDING ApS, prénommée	classe A - actions de commanditaire	4.000.000,-	EUR 0,01	EUR 40.000,-
BO PARTNER INVESTMENT S.à r.l.,	actions de commandité	1	EUR 0,01	EUR 0,01

prénommée

Total

EUR 120.000,01

L'intégralité des actions ont été entièrement payées par l'Actionnaire Initial au moyen d'apports en numéraire s'élevant à un montant total de EUR 120.000,01 (cent vingt mille euros et un centime), de sorte que le montant de EUR 120.000,01 (cent vingt mille euros un centime) versé par l'Actionnaire Initial est dès lors à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a en été attesté au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Les apports en numéraire sont entièrement alloués au capital social de la Société.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 (le paragraphe (2) de l'article 26-1 n'étant pas applicable, aucun apport autre qu'en numéraire n'ayant été effectué à la constitution de la Société) de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de EUR 5.000.-.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Actionnaire Initial, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société a tenu une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société (l'Assemblée) et a adopté les résolutions suivantes par un vote à l'unanimité et avec l'accord de BO PARTNER INVESTMENT S.à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus et agissant en sa qualité de Gérant:

1. le réviseur d'entreprises de la Société sera PricewaterhouseCoopers, société coopérative, ayant son siège social au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (RCS Luxembourg B 65477). La durée du mandat du réviseur d'entreprises agréé prendra fin au terme de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de la Société au 31 décembre 2013;

2. le siège social de la société est établi au L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, Grand-Duché du Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. En cas de discordance entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, faite et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. GOURDAIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62568. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013004373/834.

(130004012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Lokris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.357.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013008706/10.

(130009292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Lavenir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 146.305.

La Société LAVENIR SA, ici valablement représentée par M. Michel Antolinos, administrateur délégué, prie le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg de bien vouloir procéder aux modifications suivantes concernant son administrateur Field Investment (Mauritius) LTD.

1/ Par assemblée générale extraordinaire en date du 29 mars 2012, la société Field Investment (Mauritius) LTD a transféré son siège social au 9 Rue Basse, L-4963 Clémency et a adopté la dénomination de Field Investment S.A.

La société Field Investment S.A est actuellement enregistrée au registre de commerce Luxembourg sous le numéro RCS B168082.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clémency, le 15 janvier 2013.

Michel Antolinos

Administrateur délégué

Référence de publication: 2013008716/18.

(130010017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Viable Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 80.878.

DISSOLUTION

L'an deux mil douze, le trois décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société «WILONA GLOBAL SA», une société constituée et existant sous le droit panaméen, établie et ayant son siège social à Arango-Orillac, 2nd Floor, East 54th Street, Panama-City, République du Panama, (ci-après nommée «l'actionnaire unique»),

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 20 novembre 2012.

Laquelle procuration reste annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la société dénommée VIABLE HOLDING S.A., avec siège social au 38, Avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg B 80.878, a été constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, notaire alors de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg en date du 6 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 837 du 3 octobre 2001. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis.

- Que le capital social de la Société VIABLE HOLDING S.A. est fixé à trente et un mille euros (31.000.- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) chacune, toutes entièrement libérées.

- Que la soussigné, WILONA GLOBAL SA est la seule propriétaire de toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de VIABLE HOLDING S.A..

- Que l'actionnaire unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- Que l'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société.

- Que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et par rapport au passif actuel à savoir ou inconnu à la date de ce jour, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif.

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par la société SER.COM Sàrl, avec siège social au 19, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 117.942, désigné «commissaire à la liquidation».

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs de la Société pour l'exécution de leurs mandats.

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans au siège de la société à Luxembourg.

- Que la société SER.COM Sàrl est autorisée, en nom et pour compte de l'actionnaire unique, à faire toutes déclarations d'impôts, notification au Registre de Commerce ou tous autres documents nécessaires ou utiles à la clôture de la liquidation.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, tous connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 décembre 2012. Relation: LAC/2012/58585. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Référence de publication: 2013004976/54.

(130004605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Pharmacos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 81.153.

In the year two thousand and twelve,

On the 6th day of December,

Before Us Maître Francis Kessler, notary residing in L-4030 Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard,

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "PHARMACOS S.A.", a public limited liability company under Luxembourg Law, having its registered office in L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem, incorporated by deed of notary Jean-Joseph Wagner, residing in Sanem, on 5th May 2001, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 895 on October, 18th, 2001, lastly amended by deed of notary Jean-Joseph Wagner, on June 20th, 2012, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 1956 on August 7th, 2012.

The meeting was opened with Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, residing professionally in Esch/Alzette

The meeting elected as scrutineer Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, residing professionally in Esch/Alzette.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Acknowledgment and acceptance of (i) the termination agreements with Fidalux S.A. and H.R.T. Révision S.A., both with registered office at 163, rue du Kiem L-8030 Strassen, (ii) the resignation of the previous Class B Directors, (iii) the resignation of H.R.T. Révision S.A. as statutory auditor and (iv) discharge for the execution of their respective mandate until the date of the present general meeting;

2. Transfer of the registered office of the Company to the following address: 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg and appointment of Tax Consult S.A. as new domiciliation agent of the Company;

3. Appointment of two Class B Directors;

4. Appointment of GRANT THORNTON TAX & ACCOUNTING S.A., a chartered accountant firm with registered office at 1 rue Nicolas Simmer L-2538 Luxembourg as statutory auditor;

5. Amendment of article 2.1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

"The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company (the "General Meeting"), deliberating in the manner provided for amendments to these Articles. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Board of Directors of the Company (the "Board of Directors").

6. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the represented shareholders, will remain annexed to the present deed.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and received knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution:

The general meeting acknowledges the termination of the agreements between the Company and respectively FIDA-LUX S.A. and H.R.T. Révision S.A.

The general meeting also acknowledges and accepts the subsequent resignation of the following:

As Class B Directors:

- Cornelia METTLEN, private employee, born on January 29, 1963 in St Vith (Belgium), residing professionally at 163 rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, and
- Christophe BLONDEAU, born on February 28, 1953 in Antwerpen (Belgium), residing professionally at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg.

As Statutory auditor:

- H.R.T. Révision S.A., with registered office at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen

The general meeting grants discharge to the above-mentioned for the execution of their mandate until the date of the present general meeting.

Second resolution:

The general meeting decides to transfer the registered office of the Company to the following address: 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg.

The general meeting further decides to appoint Tax Consult S.A., of 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg, as new domiciliation agent of the Company.

Third resolution:

The general meeting decides to appoint the following:

As Class B Directors:

- Alain TIRCHER, born on March 13, 1959 in Watermael-Boitsfort (Belgium), residing professionally at 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg, and
- Charles EMOND, born on March 28, 1955 in Arlon (Belgium), residing professionally at 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg.

The mandates of the newly appointed directors shall be in force until the annual general meeting to be held in 2017.

Fourth resolution:

The general meeting decides to appoint as statutory auditor:

- GRANT THORNTON TAX & ACCOUNTING S.A., with registered office at 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg.

The mandate of the newly appointed statutory auditor shall be in force until the annual general meeting to be held in 2017.

Fifth resolution:

The general meeting decides to amend article 2.1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

"The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company (the "General Meeting"), deliberating in the manner provided for amendments to these Articles. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Board of Directors of the Company (the "Board of Directors").

There being no further business on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the represented shareholders, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same represented shareholders and in case of divergences between the French and the English texts, the English text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxies of the represented shareholders, all known to the notary, the Chairman, the secretary and the scrutineer signed with Us, the notary this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze,

Le six décembre

Pardevant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PHARMACOS S.A.", ayant son siège social à L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 5 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 895 du 18 octobre 2001, modifié en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, en date du 20 juin 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1956 du 7 août 2012.

L'assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette

qui désigne comme secrétaire Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Réception et acceptation de (i) la cessation des relations contractuelles avec Fidalux S.A. et H.R.T. Révision S.A., ayant tous deux leur siège social au 163, rue du Kiem L-8030 Luxembourg, (ii) la démission des Administrateurs de Classe B, (iii) la démission de H.R.T. Révision S.A., commissaire aux comptes et (iv) décharge pour l'exécution de leur mandat respectif jusqu'à la date de la présente Assemblée;

2. Transfert du siège social de la Société à l'adresse suivante: 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg et nomination de la société Tax Consult S.A. en tant que nouvel agent domiciliataire de la Société;

3. Nomination de deux administrateurs de Classe B;

4. Nomination de GRANT THORNTON TAX & ACCOUNTING S.A., cabinet d'Expertise Comptable ayant son siège social au 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes;

5. Modification de l'article 2.1 des statuts de la Société, lequel article aura désormais la teneur suivante:

«Le siège de la Société est établi dans la commune de Luxembourg. Il peut être transféré à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'«Assemblée Générale»), délibérant selon les formes requises pour modifier les statuts de la Société. Le siège peut être transféré à l'intérieur de ladite commune par résolution du conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration»)».

6. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les actionnaires représentés.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Dès lors, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale prend acte de la cessation des relations contractuelles entre la Société et respectivement FIDALUX S.A. et H.R.T. Révision S.A.

L'assemblée générale prend également acte et accepte la démission qui s'ensuit des personnes suivantes:

En tant qu'administrateurs de Classe B:

- Cornelia METTLEN, née le 29 janvier 1963 à St Vith (Belgique), résidant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg

- Christophe BLONDEAU, né le 28 février 1953 à Antwerpen (Belgique), résidant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

En tant que commissaire aux comptes:

- H.R.T. Révision S.A., ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen

L'assemblée générale donne décharge aux personnes susmentionnées pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de la présente assemblée générale.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société à l'adresse suivante: 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg.

L'assemblée générale décide par ailleurs de nommer Tax Consult S.A., résidant au 1 rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg, en tant que nouvel agent domiciliataire de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer les personnes suivantes:

En tant qu'administrateurs de Classe B:

- Alain TIRCHER, né le 13 mars 1959 à Watermael-Boitsfort (Belgique), résidant au 1, rue Nicolas Simmer L-2538 Luxembourg; et

- Charles EMOND, né le 28 mars 1955 à Arlon (Belgique), résidant professionnellement au 1 rue Nicolas Simmer L-2538 Luxembourg.

Le mandat des administrateurs nouvellement nommés prendra effet jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en tant que commissaire aux comptes:

- GRANT THORNTON TAX & ACCOUNTING S.A., ayant son siège social au 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes nouvellement nommé prendra effet jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 2.1 des statuts de Pharmacos S.A., lequel article aura désormais la teneur suivante:

«Le siège de la Société est établi dans la commune de Luxembourg. Il peut être transféré à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (Assemblée Générale), délibérant selon les formes requises pour modifier les statuts de la Société. Le siège peut être transféré à l'intérieur de ladite commune par résolution du conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration»)».

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la demande des actionnaires représentés, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des actionnaires représentés, connus du notaire, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: Conde, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16860. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013004192/192.

(130004000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Forworx Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue de Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 113.224.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003881/10.

(130003544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Geniasoft Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 173.988.

STATUTS

L'an deux mil douze, le vingt et unième jour de décembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Patrick KUBAN, consultant et formateur en informatique de gestion, né le 28 septembre 1964 à Sarreguemines (France), demeurant à F-57520 Grosbliederstroff, 56B, Rue de la République.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme unipersonnelle qu'il déclare constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de „GENIASOFT LUXEMBOURG S.A."

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'associé unique.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société ou par une décision de l'administrateur unique selon les cas.

Au cas où le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'achat et la vente de logiciels de gestion, comptabilité, salaire et gestion commerciale, télétransmission bancaire, télédéclaration, gestion de la relation client - mise en place de logiciels.

La société pourra notamment prendre des participations dans toutes sociétés exerçant des activités similaires ou complémentaires.

La société peut en outre accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet ou de nature à en favoriser la réalisation.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000.-) représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000.-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. Si la Société est constituée par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est établi que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur, appelé «administrateur unique», jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique (lorsque la Société a un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique selon les cas.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut-être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux, qui sont signés par l'administrateur unique, et dont les copies ou extraits pourront être produits en justice ou autrement.

Le premier président sera désigné par l'assemblée générale.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer, avec l'accord préalable de l'assemblée des actionnaires, ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un des membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique peut en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière, ou, le cas échéant par la signature de l'administrateur unique, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 13. Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le troisième vendredi du mois de mai à 17 heures, et pour la première fois en deux mille quatorze au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2014.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les trente et une (31) actions. Les actions ont été libérées à concurrence de 40,32 %, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

2. Est appelé aux fonctions d'administrateur unique:

Monsieur Patrick KUBAN, prénommé

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Sylvain LUTZ, Directeur Comptable, né le 25 janvier 1949 à Sarreguemines (F), demeurant à F-57200 Ré-melfing, 4, rue des Vignes.

4. Les mandats de l'administrateur et commissaire aux comptes seront de six (6) années et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille dix-huit (2018).

5. Le siège social est fixé à l'adresse suivante:

L-2320 Luxembourg, 45, Boulevard de la Pétrusse.

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Patrick Kuban, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 21 décembre 2012. LAC / 2012 / 61833. Reçu 75.-e

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003900/157.

(130004124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Happy Family I S.C.A., Société en Commandite par Actions de Titrisation.

Capital social: EUR 75.120.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 151.121.

En l'an deux mille douze, le cinq décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

M. Franz Bondy, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 8 rue Philippe II L-2340 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de «HAPPY FAMILY S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg («Gérant») immatriculée au Registre de Commerce du Luxembourg sous le numéro B149 190,

agissant au nom et pour le compte du Gérant de «Happy Family I S.C.A.» (la «Société»), une société en commandite par actions, société de titrisation, avec siège social au 8 rue Philippe II Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 151.121 (ci-après la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du vingt-neuf décembre 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 559 du 16 mars 2010.

Une copie des Résolutions précitées restera, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise ensemble avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, agissant comme ci-avant, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

1. La Société a été suivant acte reçu le 29 décembre 2009 par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 559 du 16 mars 2010.

2. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2181 du 3 septembre 2012

3. L'article 5 des Statuts a la teneur suivante:

«La Société a un capital émis et entièrement souscrit de soixante-quatorze millions deux cent quatre-vingt-douze mille cinq cents euros (74. 292.500,- EUR) représenté par sept million quatre cent vingt-neuf mille deux cent quarante-neuf (7.429.249) actions de commanditaire (dont 4.999 actions de commanditaire ont été émises lors de la constitution, dont sept cent soixante-trois mille huit cent quatre-vingt-dix (763.890) actions de Commanditaire correspondent au compartiment «WATAMAR & Cie» ", quatre million sept cent cinquante-trois mille (4.753.000) actions de commanditaire correspondent au compartiment «IMMOGROUPE» et un million neuf cent sept mille trois cent soixante (1.907.360) actions de commanditaire correspondent au compartiment «SUCAFINA HOLDING» d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune et une (1) action de commandité d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.»

4. Conformément à l'article 5 des Statuts:

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de quatre cent quatre-vingt-dix-sept millions trois cents mille d'euros (497.300.000,-EUR) qui sera représenté par quarante-neuf millions sept cent trente mille (49.730.000) d'actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.»

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

4. Le Gérant est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 29 décembre 2014, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'Actions nouvelles, et rattachées le cas échéant à un seul Compartiment, tel que visé à l'article 6. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides ou immédiatement exigibles vis-à-vis de la Société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le Gérant est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux Actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des Actions à émettre. Le Gérant peut déléguer à une personne dûment autorisée, la charge de recueillir les souscriptions et de recevoir paiement du prix des Actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Sans préjudice également du pouvoir de l'assemblée générale en ces matières, chaque fois que le Gérant aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

5. Le Gérant, dans les Résolutions, a décidé d'augmenter, dans les limites du capital autorisé, d'augmenter le capital social d'un montant de huit cent vingt-huit mille euros (828.000,-EUR) par l'émission quatre-vingt-deux mille huit cents (82.800) actions nouvelles de commanditaire d'une valeur nominale de dix euros (10,-EUR) chacune dans le compartiment «IMMOGROUPE» pour le porter de son montant actuel de soixante-quatorze millions deux cent quatre-vingt-douze mille cinq cents euros (74.292.500,- EUR) à soixante-quinze millions cent vingt mille cinq cents euros (75.120.500,-EUR).

6. L'associé-commandité, la société «HAPPY FAMILY S.à.r.l.», propriétaire d'une (1) action commanditaire et une action de commandité de la société «Happy Family I S.C.A.», décide de renoncer à son droit préférentiel de souscription et admet Monsieur Abdallah Wahbé Tamari à la souscription des actions nouvelles.

7. Dans le cadre de l'augmentation de capital ci-dessus, une autorisation a été donnée à Monsieur Abdallah Wahbé Tamari, homme d'affaires, né le 4 septembre 1922 à Jaffa, de nationalité libanaise, demeurant au 343, rue Georges Haimari, Achrafieh-Beyrouth (Liban), pour souscrire les Nouvelles Actions précitées,

8. Les quatre-vingt-deux mille huit cents (82.800) actions nouvelles de commanditaire d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) sont destinées au souscripteur désigné dans les Résolutions à savoir Monsieur Abdallah Wahbé Tamari, prénommé (le «Souscripteur»).

9. Suite à cette augmentation de capital, le capital social de la société est fixé à soixante-quinze millions cent vingt mille cinq cents (75.120.500,-EUR) correspondant à sept millions cinq cent douze mille quarante-neuf (7.512.049) actions de commanditaire d'une valeur nominal de dix euros (10,-EUR) chacune et une action de commandité d'une valeur nominal de dix euros (10,-EUR).

10. À la suite de la réception par la Société de la Déclaration de souscription de M. Abdallah Wahbé Tamari, prénommé, toutes les Nouvelles Actions ayant été souscrites et libérées en espèces par le Souscripteur, la somme de huit cent vingt-huit mille euros (828.000,-EUR) est à la libre disposition de la Société, comme il en a été prouvé au Notaire instrumentant qui le constate.

11. La libération en numéraire d'un montant de huit cent vingt-huit mille euros (828.000,-EUR) à la Société est porté au compte capital social de la Société.

12. Suite à l'augmentation du capital social de la Société et à la réduction du capital autorisé, le comparant a requis le notaire instrumentant de modifier le premier alinéa de l'article 5 des Statuts pour avoir la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social. (1^{er} alinéa).** La Société a un capital émis et entièrement souscrit soixante-quinze millions cent vingt mille cinq cents de (75.120.500,-EUR), représenté par sept millions cinq cent douze mille quarante-neuf (7.512.049) actions de commanditaire dont quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (4.999) actions de commanditaires ont été émises lors de la constitution, dont sept cent soixante-trois mille huit cent quatre-vingt-dix (763.890) actions de commanditaires correspondent au compartiment «WATAMAR & Cie S.A.», quatre millions huit cent trente-cinq mille huit cents (4.835.800) actions de commanditaires correspondent au compartiment «IMMOGROUP» et un million neuf cent sept mille trois cent soixante (1.907.360) actions de commanditaires correspondent au compartiment «SUCAFINA HOLDING» d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune et une (1) action de commandité d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de quatre cent quatre-vingt-seize millions quatre cent soixante-douze mille d'euros (496.472.000,-EUR) qui sera représenté par quarante-neuf millions six cent quarante-sept mille deux cents (49.647.200) d'actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à deux mille euros (2.000,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant qui est connu du notaire instrumentant par ses noms, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F.BONDY, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 07 décembre 2012. Relation: LAC/2012/58433. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, Délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003929/103.

(130004072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

K Agamemnon S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 135.120,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 160.311.

In the year two thousand twelve, on the twelfth of December.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Resolution III Holdings S.à r.l., a corporation existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 130 916),

Here represented by Annick Braquet, with professional address in L- 1319 Luxembourg, 101, rue Cents,

By virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to enact the following:

- The appearing party is the sole shareholder of K Agamemnon S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 160.311, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on April 14, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1380 of June 24, 2011. The articles of incorporation have been modified by a deed of the undersigned notary, on December 10, 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- The capital of the company is fixed at twelve thousand Pound Sterling (GBP 12,000) represented by one hundred (100) share quotas, with a nominal value of one hundred and twenty Pound Sterling (GBP 120) each, entirely paid up.

- The sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to create classes of shares in the share capital of the Company, namely the class A shares and the class B shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to reclassify the one hundred (100) existing shares into one hundred (100) Class A Shares.

Third resolution

The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of one hundred and twenty-three thousand one hundred and twenty Pound Sterling (GBP 123,120) so as to raise it from its current amount of twelve thousand Pound Sterling (GBP 12,000) up to an amount of one hundred and thirty-five thousand one hundred and twenty Pound Sterling (GBP 135,120), through the issuance of one thousand and twenty-five (1,025) new Class A shares and one (1) new Class B share, each having a nominal value of one hundred and twenty Pound Sterling (GBP 120) having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation as amended by the below resolutions.

Fourth resolution

All the new share quotas are entirely subscribed by the sole shareholder, Resolution III Holdings S.à r.l., prenamed.

The total contribution amount of one hundred and twenty-three thousand one hundred and twenty Pound Sterling (GBP 123,120) is entirely allocated to the Company's share capital.

The total contribution amount of one hundred and twenty-three thousand one hundred and twenty Pound Sterling (GBP 123,120) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder decides to restate article 6 of the Company's articles of incorporation, which shall be read as follows:

"The Company's share capital is set at one hundred and thirty-five thousand one hundred and twenty Pound Sterling (GBP 135,120) represented by one thousand one hundred and twenty-five (1,125) Class A shares and one (1) Class B share quotas of one hundred twenty Pound Sterling (GBP 120) each."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its present deed, is approximately at EUR 1,700.-

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le douze décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

RESOLUTION III HOLDINGS S.à r.l., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 130.916,

Ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La société comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée K Agamemnon S.à r.l., avec siège social au 40, Avenue Monterey L-2163 Luxembourg constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 14 avril 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1380 du 24 juin 2011. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 décembre 2012, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

- Le capital social de la société est fixé à douze mille Livres Sterling (12.000.-GBP) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt Livres Sterling (120.- GBP) chacune.

- L'associé unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de créer des classes de parts sociales dans le capital social de la Société, à savoir les parts sociales de Classe A et les parts sociales de Classe B.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de reclasser les 100 (cent) parts sociales existantes en 100 (cent) parts sociales de Classe A.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de cent vingt-trois mille cent vingt Livres Sterling (123.120.- GBP) afin de le porter de son montant actuel de douze mille Livres Sterling (12.000 GBP) à un montant de cent trente-cinq mille cent vingt Livres Sterling (135.120.- GBP) par la création et l'émission de mille vingt-cinq (1.025) nouvelles parts sociales de Classe A et de une (1) nouvelle part sociale de Classe B chacune ayant une valeur nominale de cent vingt Livres Sterling (120 GBP) et ayant les mêmes droits et obligations tels qu'indiqués dans les statuts de la Société tels que modifiés par les résolutions ci-dessous.

Quatrième résolution

Toutes les nouvelles parts sociales sont entièrement souscrites par Resolution III Holdings S.à r.l., préqualifiée.

Le montant total de l'apport de cent vingt-trois mille cent vingt Livres Sterling (123.120.- GBP) pour ces nouvelles parts sociales est intégralement alloué au capital social de la Société.

La somme totale des cent vingt-trois mille cent vingt Livres Sterling (123.120.- GBP) est dès à présent à la disposition de la Société, dont preuve en a été apportée au Notaire instrumentaire.

Cinquième résolution

L'associé unique décide, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent trente-cinq mille cent vingt Livres Sterling (135.120.- GBP), représenté par mille cent vingt cinq (1.125) parts sociales de classe A et une (1) part sociale de classe B d'une valeur nominale de cent vingt Livres Sterling (GBP 120) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 1.700.-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 décembre 2012. Relation: LAC/2012/60035. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Référence de publication: 2013004004/123.

(130003624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

HARBOR Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.556.275,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 105.295.

In the year two thousand and twelve, on the twelfth of December.

Before Us, Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. LBREP II HARBOR HOLDINGS S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg laws, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a share capital of one million fifty-six thousand four hundred seventy-five Euro (EUR 1.056.475,00) and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under the number B 105544;

2. TST HTC HOLDINGS S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg laws, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, a share capital of two hundred eleven thousand Euro (EUR 211.000,00) and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under the number B 103733;

here represented by Ms. Sofia Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of two (2) proxies given on December 11, 2012.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. All the shareholders are represented and declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

II. The appearing persons are the shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "Harbor Holdings S.à r.l." (the Company), with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 105295, incorporated pursuant to a deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated December 17, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 371 dated April 23, 2005, and which bylaws have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary of June 12, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1801 dated July 22, 2008.

III. The Company's share capital is set at two million five hundred fifty-six thousand two hundred and seventy-five Euro (EUR 2.556.275,00) represented by one hundred two thousand two hundred and fifty-one (102.251) shares of twenty-five Euro (EUR 25,00) each.

IV. The agenda of the meeting is the following:

1. Anticipated dissolution of the Company and opening of the liquidation.
2. Appointment of Mr. Marcel Stephany, accountant, having his professional address at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg, as liquidator of the Company.
3. Discharge to the managers for the exercise of their mandate until the date of this meeting.

V. The shareholders, after deliberation, unanimously take the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to dissolve anticipatively the Company and to put the Company into liquidation.

Second resolution

The shareholders resolve to appoint Mr. Marcel Stephany, prenamed, as liquidator of the Company.

The liquidator shall have the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended. He may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the Company for all operation being a matter of liquidation purpose to realize the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the Company to the shareholders, in kind or in cash.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

Third resolution

The shareholders resolve to give full discharge to the members of the board of managers of the Company for the execution of their mandate until the date of the present meeting unless if the liquidation lets appear faults in the execution of their duty.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le douzième jour du mois de décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. LBREP II HARBOR HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, un capital social d'un million cinquante-six mille quatre cent soixante-quinze Euro (EUR 1.056.475,00) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105544;

2. TST HTC HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, ayant un capital social de deux cent onze mille Euro (EUR 211.000,00) et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103733;

ici représentés par Mme Sofia Da Chao Conde, employé(e), avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données le 11 décembre 2012.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, tous les associés étant présents ou représentés et se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

II. Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Harbor Holdings S.à r.l.» (la Société), ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105295, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 17 décembre 2004, publié

au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 371 daté du 23 avril 2005, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 12 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1801, daté du 22 juillet 2008.

III. Le capital social de la Société s'élève à deux millions cinq cent cinquante-six mille deux cent soixante-quinze Euro (EUR 2.556.275,00) représenté par cent deux mille deux cent cinquante et une (102.251) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Dissolution anticipée de la Société et à sa mise en liquidation volontaire.
2. Nomination de Mr. Marcel Stephany, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société.
3. Décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de cette assemblée.

V. Les associés, après avoir délibéré, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de procéder à la dissolution anticipée de la Société et à sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

Les associés décident de nommer Mr. Marcel Stephany, prénommé, en tant que liquidateur de la Société.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amandé. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société aux associés, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas des paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution

Les associés décident de donner pleine décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de cette assemblée, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombent.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure elle a signée avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17200. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013003938/147.

(130004076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

DCG Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 159.802.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of the month of December.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- "DOMINION CORPORATE HOLDINGS LIMITED", having its registered office in 47 Esplanade, St Helier, Jersey JE1 OBD, registered at the International Service Entity of Jersey under the number 77225,

here represented by Mrs Anna D'Alimonte, Business Administrator, professionally residing at Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 24 December 2012.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "DCG Management Company S.A." (hereinafter the "Company"), a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9A boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159802, incorporated pursuant to a notarial deed dated 31 January 2011, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 1428, number 30 June 2001.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to amend second paragraph of article 3 of the articles of incorporation of the Company, which will read as follows:

"The board of directors of the Company (the "Board of Directors" or the "Board") shall have the right to set up offices, administrative centers, branches and subsidiaries wherever it shall see fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg."

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 4 of the articles of incorporation of the Company, with the following:

"The purpose of the Company is the management (within the meaning of article 101(1) of the Luxembourg law of 17th December 2010 relating to undertakings for collective investment (the "2010 Law") of undertakings for collective investment. Such management activity includes the management, administration and marketing of these funds.

The Company may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object remaining, however, within the limitations of chapter 15 of the 2010 Law."

Third resolution

The sole shareholder decides to increase the corporate capital of the Company by an amount of three hundred and fifteen thousand euro (EUR 315,000.-) so as to raise it from its present amount of one hundred and twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-) up to four hundred and forty thousand euro (EUR 440,000.-) by creating and issuing three hundred and fifteen thousand (315,000) new shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each (referred as the "New Shares") and having the same rights and obligations as set out in the Articles.

All the New Shares are wholly subscribed by Dominion Corporate Holdings Limited, prenamed, paid up by a contribution in cash in the aggregate amount of three hundred and fifteen thousand euro (EUR 315,000.-). The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Therefore, the global contribution of three hundred and fifteen thousand euro (EUR 315,000.-) made by Dominion Corporate Holdings Limited, prenamed, for the New Shares will be entirely allocated to the share capital.

As a consequence, paragraph one of article 5 of the articles of incorporation of the Company should be amended to reflect the said capital increase.

"The subscribed share capital is set at four hundred and forty thousand euro (EUR 440,000.-) consisting of four hundred and forty thousand (440,000) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each

Fourth resolution

Having reviewed the special report by the board of directors of the Company, the sole shareholder decides to increase the authorised share capital of the Company by an amount of seven million five hundred thousand euro (EUR 7,500,000.-) so as to raise it from its present amount of two million five hundred thousand euro (EUR 2,500,000.-) up to ten million euro (EUR 10,000,000.-) by creating and issuing seven million five hundred thousand (7,500,000) new shares, having a par

value of one euro (EUR 1.-) each (referred as the "New Shares") and having the same rights and obligations as set out in the Articles.

This report will remain annexed to the present deed.

As a consequence, paragraph two of article 5 of the articles of incorporation of the Company should be amended to reflect the increase of the said authorised share capital.

The authorised share capital is set at ten million euro (EUR 10,000,000.-) represented by ten million (10,000,000) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

Fifth resolution

The sole shareholder decides to amend third paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, with the following:

"The authorisation to increase in one or several times the subscribed share capital of the Company within the limit of the authorised share capital is granted to the Board of Directors for a period of maximum five (5) years starting from the date of publication of the extraordinary decision of the sole shareholder of the Company of 27 December 2012 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations."

Sixth resolution

The sole shareholder decides to amend the last sentence, paragraph 4 of article 5 of the articles of incorporation of the Company, with the following:

"After each increase performed in the legally required form by the Board of Directors within the limits of the authorised capital, the present article is, as a consequence, to be amended accordingly."

Seventh resolution

The sole shareholder decides to delete reference to "subscribed capital" in the fifth paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company.

Eight resolution

The sole shareholder decides to amend last sentence, paragraph 4 of article 7 of the articles of incorporation of the Company, with the following:

"Such certificates shall be signed manually or by facsimile or printed by two Directors of the Company or by a Director and a duly authorised delegate of the Board of Directors in which case such delegate shall sign the certificates manually."

Ninth resolution

The sole shareholder decides to amend second paragraph of article 9 of the articles of incorporation of the Company, with the following:

"The Directors shall be appointed by the general meeting of Shareholders by a simple majority vote of the votes cast for a period expiring at the next general meeting of Shareholders and until their successors are elected and qualified; provided however always that any Director may be removed with or without cause (ad nutum) by the general meeting of Shareholders by a simple majority vote of the shares votes cast at such general meeting of Shareholders. The Directors shall be eligible for re-election."

Tenth resolution

The sole shareholder decides to amend second sentence of article 11 of the articles of incorporation of the Company, with the following:

"Notice of any meeting shall be given by letter, telegram, telephone, facsimile transmission, e-mail advice or any other means of communication capable of evidencing such notice to each Director wherever practical 72 hours before the meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set out in the notice of meeting."

Eleventh resolution

The sole shareholder decides to delete the last sentence of the second paragraph of article 15 of the articles of incorporation of the Company.

Twelfth resolution

The sole shareholder decides to add a third paragraph of article 15 of the articles of incorporation of the Company, with the following:

"The preceding paragraphs do not apply when the decision of the Board of Directors relates to current operations entered into under normal conditions."

Thirteenth resolution

The sole shareholder decides to add to the last paragraph of article 15 of the articles of incorporation of the Company, after "...the Board of Directors at its discretion..." with the following:

"... provided such "personal interest" is not considered as a conflicting interest according to applicable laws and regulations."

Fourteenth resolution

The sole shareholder decides to amend fourth paragraph of article 17 of the articles of incorporation of the Company, with the following:

"A shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram, telex, or by other means capable of evidencing such appointment."

Fifteenth resolution

The sole shareholder decides to change the date of the annual general meeting of the Company to be held each year on the last Wednesday of the month of October at 4.00 p.m.

As a consequence the sole shareholder resolves to amend first paragraph of article 18 of the articles of incorporation of the Company to reflect this change.

Sixteenth resolution

The sole shareholder decides to amend first paragraph of article 19 of the articles of incorporation of the Company, with the following:

« **Art. 19. Approved Statutory Auditor.** The operations of the Company shall be supervised by an approved statutory auditor ("réviseur d'entreprises agréé"). The approved statutory auditor shall be elected by the annual general meeting of Shareholders for a period expiring at the next general meeting of Shareholders and until their successors are elected and qualified."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

«DOMINION CORPORATE HOLDINGS LIMITED», avec siège social à 47 Esplanade, St Helier, Jersey JE1 OBD, immatriculée au "International Service Entity of Jersey" sous le numéro 77225,

ici représenté par Madame Anna D'Alimonte, business administrator, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 décembre 2012.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'actionnaire unique de «DCG Management Company S.A.» (ci après la "Société"), une société anonyme constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 9A boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159802, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 31 janvier 2011, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") du 30 juin 2011, numéro 1428.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide d'amender le deuxième alinéa de l'article 3 des statuts coordonnés de la Société, comme suit:

«Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration» ou le «Conseil»), des bureaux, centres administratifs, filiales ou succursales partout où il l'estimera opportun, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide d'amender l'article 4 des statuts coordonnés de la Société, comme suit:

«L'objet de la Société est la gestion (au sens de l'article 101(1) de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, (la «Loi 2010»)) d'organismes de placement collectif. Cette activité de gestion inclut la gestion, l'administration et la commercialisation de ces fonds.

La Société peut exercer toutes activités jugées utiles à l'accomplissement de son objet tout en restant cependant dans les limites du chapitre 15 de la Loi de 2010.»

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois cent quinze mille euros (EUR 315.000,-) afin de le porter de son montant actuel de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) à quatre cent quarante mille euros (EUR 440.000,-) par l'émission de trois cent quinze mille (315,000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune (collectivement désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales») et ayant les mêmes droits et obligations tels que prévus par les Statuts de la Société.

L'ensemble des Nouvelles Parts Sociales sont entièrement souscrites par Dominion Corporate Holdings Limited, prénommé, payées par un apport en numéraire d'un montant de trois cent quinze mille euros (EUR 315.000,-). La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été fournie au notaire.

L'ensemble de l'apport d'un montant de trois cent quinze mille euros (EUR 315.000,-) effectué par Dominion Corporate Holdings Limited, prénommée, pour les Nouvelles Parts Sociales, est intégralement alloué au capital social de la Société.

Par conséquent, le premier alinéa de l'article 5 des statuts coordonnés de la Société, est à modifier afin de refléter l'augmentation dudit capital social.

Le capital émis par la Société est fixé à quatre cent quarante mille euros (EUR 440'000.-) représenté par quatre cent quarante mille (440'000) actions ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-).

Quatrième résolution

Après avoir revu le rapport spécial du conseil d'administration de la Société, l'actionnaire unique décide d'augmenter le capital autorisé de la Société à concurrence de sept million cinq cent mille euros (EUR 7.500.000,-) afin de le porter de son montant actuel de deux million cinq cent mille euros (EUR 2,500,000.-) à dix million d'euros (EUR 10,000,000.-) par l'émission de sept million cinq cent mille nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune (collectivement désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales») et ayant les mêmes droits et obligations tels que prévus par les Statuts de la Société.

Le rapport restera annexé aux présentes.

Par conséquent, le deuxième alinéa de l'article 5 des statuts coordonnés de la Société, est à modifier afin de refléter l'augmentation dudit capital autorisé.

Le capital autorisé de la Société est fixé à dix millions d'euros (EUR 10'000'000.-) représenté par dix millions (10'000'000) d'actions ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-).

Cinquième résolution

L'actionnaire unique décide d'amender le troisième alinéa de l'article 5 des statuts coordonnés de la Société, comme suit:

«L'autorisation octroyée au Conseil d'Administration d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social de la Société dans les limites du capital autorisé sera valable pendant une période maximale de cinq (5) ans après la date de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de la décision extraordinaire de l'actionnaire unique de la Société du 27 décembre 2012.»

Sixième résolution

L'actionnaire unique décide d'amender l'alinéa 6 de l'article 5 des statuts coordonnés de la Société, comme suit:

«En cas d'une émission d'Actions dans la limite du capital autorisé, le Conseil d'Administration doit constater cette émission et la modification du présent Article 5 par acte notarié conformément à la Loi sur les Sociétés Commerciales.»

Septième résolution

L'actionnaire unique décide d'amender l'alinéa 7 de l'article 5 des statuts coordonnés de la Société, comme suit:

«La Société pourra racheter ses propres actions conformément à la Loi sur les Sociétés Commerciales.»

Huitième résolution

L'actionnaire unique décide d'amender la dernière phrase de l'alinéa 4 de l'article 7 des statuts coordonnés de la Société, comme suit:

«De tels certificats doivent être signés de manière manuscrite ou par griffe ou imprimés par deux Administrateurs de la Société ou par un Administrateur et un fondé de pouvoirs dûment autorisé par le Conseil d'Administration; dans le dernier cas les certificats doivent être signés de manière manuscrite par le fondé de pouvoirs.»

Neuvième résolution

L'actionnaire unique décide d'amender le deuxième alinéa de l'article 9 des statuts coordonnés de la Société, comme suit:

«Les Administrateurs sont nommés, par l'assemblée générale des Actionnaires statuant à la majorité simple des voix exprimées, pour une période échéant à la prochaine assemblée générale des Actionnaires et lorsque les successeurs auront été élus et accepté leur mandat, étant entendu cependant qu'un Administrateur peut toujours être révoqué avec ou sans raison (ad nutum) par l'assemblée générale des Actionnaires statuant à la majorité simple des voix exprimées à cette assemblée générale des Actionnaires. Les Administrateurs sont rééligibles.»

Dixième résolution

L'actionnaire unique décide d'amender le deuxième alinéa de l'article 10 des statuts coordonnés de la Société, comme suit:

«Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que le pouvoir de représenter la Société dans ses affaires courantes, à un ou plusieurs Administrateurs, à des comités ou autres fondés de pouvoirs, ou mandataires de la Société, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires. Le Conseil d'Administration déterminera les conditions de nomination et de révocation ainsi que la rémunération et les pouvoirs de la ou des personnes ainsi nommées.»

Par conséquent l'actionnaire unique décide également de modifier le titre de l'article 10, relatif à la gestion journalière comme suit:

« **Art. 10.** Président du Conseil d'Administration, gestion journalière»

Onzième résolution

L'actionnaire unique décide d'amender la deuxième phrase du premier alinéa de l'article 11 des statuts coordonnés de la Société, comme suit:

«La convocation à une réunion pourra être faite par lettre, télégramme, téléphone, fax, e-mail ou par tout autre moyen électronique faisant preuve de cette convocation à chaque Administrateur, si possible dans des circonstances d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances seront mentionnés dans l'avis de convocation.»

Douzième résolution

L'actionnaire unique décide de remplacer le troisième alinéa de l'article 11 des statuts coordonnés de la Société, comme suit:

«Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir que si au moins la moitié des Administrateurs sont présents ou représentés par un autre Administrateur comme son mandataire à la réunion du Conseil d'Administration. Pour le calcul du quorum et de la majorité, les Administrateurs participant à une réunion du Conseil d'Administration par vidéoconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification sont réputés comme étant présents. Tout Administrateur peut agir lors d'une réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par fax, ou par tout autre moyen électronique faisant preuve d'une telle désignation, tout autre Administrateur comme son mandataire. Un Administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues. Tout Administrateur peut aussi participer à un Conseil d'Administration par vidéoconférence ou tout autre moyen de télécommunication permettant son identification. Une réunion du Conseil d'Administration pourra également être tenue par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication. Ces moyens doivent permettre au Administrateurs une participation effective à une réunion du Conseil d'Administration. Les délibérations de la réunion doivent être retransmises de façon continue. Une réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège social de la Société. Les Administrateurs peuvent également exprimer leur vote par écrit ou par fax ou tout autre moyen faisant preuve d'un tel vote.»

Treizième résolution

L'actionnaire unique décide d'amender l'article 15 des statuts coordonnés de la Société, comme suit:

«Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et tout autre société ou entité ne sont affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société ont un intérêt dans une telle société ou entité, ou en est administrateur, fondé de pouvoirs ou employé. Tout Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui est administrateur, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou entité avec laquelle la Société conclue des contrats ou noue des relations d'affaires, ne saurait en raison de ce seul lien avec cette autre société ou entité, être privé

du droit de délibérer, et de voter sur ou d'intervenir dans une quelconque matière ayant trait à de pareils contrats ou affaires.

Au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société a un intérêt personnel dans une transaction de la Société soumise au vote du Conseil d'Administration autre que les transactions qui font partie des opérations courantes conclues dans des conditions normales, qui est en conflit avec les intérêts de la Société, cet Administrateur ou fondé de pouvoirs doit faire connaître au Conseil d'Administration ce conflit d'intérêt et ne doit pas délibérer ou voter à propos de cette transaction. Une telle transaction doit être rapportée à la prochaine assemblée générale des Actionnaires.

Les dispositions des alinéas précédents ne s'appliquent pas lorsque la décision du Conseil d'Administration concerne des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Le terme «intérêt personnel», tel qu'il est utilisé dans le présent Article 15, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec le groupe DCG ou toute société filiale ou affiliée ou toute autre société ou entité déterminée par le Conseil d'Administration, à sa discrétion à moins que cet «intérêt personnel» soit considéré comme un intérêt conflictuel par les lois et règlements applicables.»

Quatorzième résolution

L'actionnaire unique décide d'amender l'alinéa 4 de l'article 17 des statuts coordonnés de la Société, comme suit:

«Un Actionnaire peut prendre part à toute assemblée des Actionnaires en nommant une autre personne par écrit, fax, câble, télégramme, télex ou par d'autres moyens électroniques permettant de prouver une telle nomination.»

Quinzième résolution

L'actionnaire unique décide de changer la date de l'assemblée annuelle de la Société qui se tiendra le dernier mercredi du mois d'octobre à 16h00.

Par conséquence l'actionnaire unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 18 des statuts coordonnés de la Société.

Seizième résolution

L'actionnaire unique décide d'amender l'article 19 des statuts coordonnés de la Société, comme suit:

« **Art. 19. Réviseur d'entreprises agréé.** L'audit des affaires de la Société sera effectué par un réviseur d'entreprises agréé. Le réviseur d'entreprises agréé est élu par l'assemblée générale des Actionnaires pour une durée échant à la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires et lorsque les successeurs auront été élus et accepté leur mandat.

Le réviseur d'entreprises agréé peut être révoqué avec ou sans cause par les Actionnaires.»

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à trois mille euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. D'ALIMONTE, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17857. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013003784/307.

(130003234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Lafond S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 166.000.

L'an deux mille douze, le treize décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LAFOND S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 23 décembre 2011, publié au

Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 430 du 17 février 2012 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Claudine HAAG, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Annette SCHROEDER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital de la Société à concurrence de EUR 900.000.- (neuf cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 810.000.- (huit cent dix mille euros) à EUR 1.710.000.- (un million sept cent dix mille euros) par la création et l'émission de 2.000 (deux mille) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, par apport en numéraire et sous réserve du paiement simultané d'une prime d'émission d'un montant de EUR 10.100.000.- (dix millions cent mille euros).

2. Souscription et libération en espèces des actions nouvelles.

3. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 900.000.- (neuf cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 810.000.- (huit cent dix mille euros) à EUR 1.710.000.- (un million sept cent dix mille euros) par la création et l'émission de 2.000 (deux mille) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, par apport en numéraire et sous réserve du paiement simultané d'une prime d'émission de EUR 10.100.000.- (dix millions cent mille euros).

Souscription et Libération

Les 2.000 (deux mille) actions nouvelles sont souscrites par l'actionnaire unique COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., société anonyme, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Jacques RECKINGER, prénommé.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par un apport en numéraire de EUR 11.000.000.- (onze millions d'euros). L'apport en numéraire est affecté comme suit:

(i) un montant de EUR 900.000.- (neuf cent mille euros) est affecté au capital social de Société;

(ii) un montant de EUR 10.100.000.- (dix millions cent mille euros) est affecté à la prime d'émission de la Société.

Le montant de EUR 11.000.000.- (onze millions d'euros) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 5 des statuts, premier alinéa, est modifié comme suit:

« **Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à EUR 1.710.000.- (un million sept cent dix mille euros) représenté par 3.800 (trois mille huit cents) actions sans désignation de valeur nominale.

Evaluation des frais,

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de EUR 4.800.-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. RECKINGER, C. HAAG, A. SCHROEDER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61719. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Référence de publication: 2013004037/71.

(130003958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

INFORMATION TECHNOLOGIES & TELECOMMUNICATIONS SARL, en abrégé IT&T SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7222 Walferdange, 18, rue de Dommeldange.

R.C.S. Luxembourg B 169.290.

—
Extrait de procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 02 janvier 2013

L'associé unique a pris les résolutions suivantes

1^{ère} Résolution:

Nomination au poste de Gérant Administratif de Monsieur KRIEGER Jean-Claude, demeurant professionnellement à 18, Rue de Dommeldange à L-7222 Walferdange, né à Luxembourg, le 19 juillet 1968.

Ce mandat finit avec l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2019.

2^e Résolution:

Nomination au poste de Gérant Technique de Monsieur POST Jean-Paul, demeurant professionnellement à 18, Rue de Dommeldange à L-7222 Walferdange, né à Ettelbrück, le 18 juin 1977.

Ce mandat finit avec l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2019.

3^e Résolution:

La société se trouve valablement engagée par la signature individuelle d'un gérant.

Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Pour extrait conforme

IT & T SARL

KRIEGER Jean-Claude

Gérant administratif

Référence de publication: 2013006193/25.

(130006332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

BRE/Asia Q S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 140.835.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management Asia S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013005855/17.

(130005497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.